DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

COMMUNE DU BOURG D'HEM

Séance du 16 septembre 2026

DÉLIBÉRATION N°DEL2026-40
CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT D'AGENT DE MAITRISE

L'an deux mille vingt-six le seize septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du BOURG D'HEM régulièrement convoqué le neuf septembre, s'est réuni dans la salle de la mairie sous la présidence de M. DESCHAMPS Noël, Maire.

Étaient présents : MM. DESCHAMPS Noël, POTHEAU Christian, Mme CORRADETTI Marie-Caroline, MM. FRAPPAT Olivier, DESCHAMPS Robert, THALAMY Gilles, Mmes FOURNIER-GASSIE Sophie, FRAUDET Nelly, GERVAIS Brigitte, LEYS Anaïs, M. LASNIER Benjamin.

Secrétaire de séance : Mme FOURNIER-GASSIE Sophie

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU le code général de la fonction publique, et notamment l'article L313-1 ;

Conformément à l'article L313-1 précité, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant l'inscription d'un agent sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la commission administrative paritaire du centre de gestion de la Creuse en date du 03 juin 2026.

Considérant que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent.

Le Maire propose à l'assemblée

La création à compter du 1er novembre 2026 au tableau des emplois et des effectifs d'un emploi permanent à temps complet au grade d'agent de maîtrise, pour 35 heures hebdomadaires conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois des agents de maîtrise ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide :

La Création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative au grade d'agent de maîtrise.

Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20260916-DEL2026-40-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026

La rémunération sera déterminée en fonction du classement de l'agent (grade et échelon).

Charge M. le Maire :

- D'effectuer la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de La Creuse
- De recruter un fonctionnaire,
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

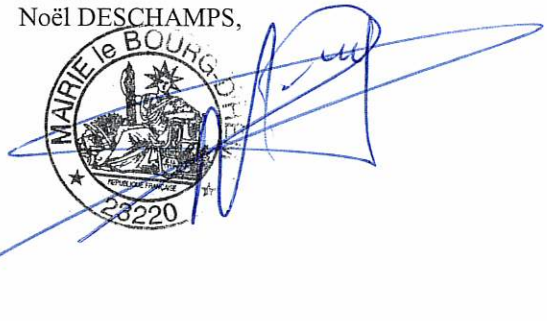
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Membres	11
Présents	11
Représentés	00
Votants	11
Exprimés	11
Oui	11
Non	00

Affiché le 25 septembre 2026

Le Maire certifie exécutoire la présente à la date du 25 septembre 2026

Le Bourg d'Hem, le 25 septembre 2026
Le Maire
Noël DESCHAMPS,



Accusé de réception en préfecture
023-212302905-20260916-DEL2026-40-DE
Date de réception préfecture : 25/09/2026